

Université Paul Cézanne Aix-Marseille III
Faculté de Droit et de Science Politique

Institut Supérieur d'Etudes Comptables

DSCG

DIPLÔME SUPÉRIEUR DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION

2, rue Jean Andréani
13090 AIX EN PROVENCE
Téléphone : 04 42 91 31 20 Télécopie : 04 42 91 31 29

I – GENERALITES

Sont admis à se présenter aux épreuves du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG), les candidats titulaires du diplôme de comptabilité et de gestion (DCG), du diplôme d'études comptables et financières (régime 1981), d'un master ou d'un diplôme conférant le grade de master délivrés en France ou titulaires de titres ou de diplômes admis en dispense du DCG et figurant sur une liste fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé du budget, après avis de la commission consultative pour la formation professionnelle des experts-comptables.

Le DSCG est délivré aux candidats qui ont obtenu une moyenne générale au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves constitutives du diplôme sans note inférieure à 6 sur 20.

Les candidats qui n'ont pas rempli les conditions pour obtenir le diplôme conservent de façon définitive la note obtenue aux épreuves pour lesquelles ils ont eu au moins 10 sur 20. Ils peuvent conserver la note obtenue aux épreuves pour lesquelles ils ont eu au moins 6 et moins de 10 pour compensation ultérieure. La réinscription aux épreuves concernées annulera automatiquement cette note. Pour une session donnée, la moyenne générale est calculée en fonction des notes maintenues et de celles nouvellement acquises.

En ce qui concerne l'épreuve facultative du diplôme, seuls les points obtenus au dessus de 10 sur 20 s'ajoutent au total des points servant au calcul de la moyenne générale, sous réserve d'avoir passé au moins quatre épreuves du diplôme.

Les épreuves qui font l'objet d'une dispense ne sont pas prises en compte pour le calcul de la moyenne générale.

Aucune dispense ne peut être accordée pour les épreuves de « gestion juridique, fiscale et sociale » (UE 1) et de « comptabilité et audit » (UE 4).

Des crédits européens sont associés à chaque épreuve. Ils sont définitivement acquis dès lors que le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve concernée.

L'obtention du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion confère la totalité des crédits européens prévus, soit 120 crédits.

Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 6 sur 20 et inférieure à 10 sur 20 à une ou plusieurs épreuves du diplôme d'études supérieures comptables et financières peuvent demander le report de chacune de ces notes sur les épreuves correspondantes du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion, selon le tableau joint en annexe ci-après les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 à une ou plusieurs épreuves du diplôme d'études supérieures comptables et financières conservent chacune de ces notes pour les épreuves correspondantes du diplôme de comptabilité et de gestion ou du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion, selon le tableau joint en annexe du décret susvisé.

Les titulaires de 4 épreuves du DSCG sur les 7 nécessaires peuvent accomplir les deux premières années du stage d'expertise comptable.

ANNEXE

Tableau de correspondance entre les épreuves du DPECF, du DECF, du DESCF et les épreuves du DCG et du DSCG :

	DCG													DSCG						
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	1	2	3	4	5	6	7
DPECF																				
1	X																			
2					X															
3								X												
4									X											
5												X								
DECF																				
1		X		X																
2			X																	
3								X												
4						X														
5																			X	
6											X									
7												X								
DESCF																				
1														X			X			
2															X	X				
3																			X	
4												X								X

II - ORGANISATION DE LA PREPARATION

Sont admis à la préparation de ce diplôme les titulaires du DCG, du DECF, d'un Master ou d'un diplôme équivalent au DCG, après examen de leur dossier et, le cas échéant, un entretien avec un jury d'admission.

Les dossiers de **pré inscription** sont disponibles au secrétariat de l'ISEC à partir du mois de mars (pour connaître les dates de retrait des dossiers consulter la rubrique « actualités »).

Les salariés d'entreprise peuvent être pris en charge par leur entreprise dans le cadre de la formation continue. Les demandeurs d'emploi peuvent formuler une demande de prise en charge par le Fond social des Assedic.

Les cours se dérouleront de début janvier à fin septembre.

Il est recommandé d'effectuer son stage (UE 7) de septembre à décembre, avant le début des enseignements.

Outre la préparation en formation initiale classique, le DSCG peut être préparé dans le cadre d'un contrat d'apprentissage (nombre limité de places).

III – UNITES D’ENSEIGNEMENTS DU DSCG

UE	INTITULE	HEURES	ECTS	COEFF
UE 1	Gestion juridique, fiscale et sociale	180	20	1,5
UE 2	Finance	140	15	1
UE 3	Management et contrôle de gestion	180	20	1.5
UE 4	Comptabilité et audit	180	20	1.5
UE 5	Management des systèmes d’information	140	15	1
UE 6	Epreuve orale d’économie partiellement en anglais	120	15	1
UE 7	Relations professionnelles (1)	60	15	1
UE 8	Epreuve facultative de langue étrangère (2)			1

(1) 12 semaines de stage ou expérience professionnelle équivalente

(2) Allemand, Espagnol ou Italien, au choix du candidat lors de l’inscription à l’examen national (préparation non assurée par l’ISEC)

IV - METHODES ET EQUIPE PEDAGOGIQUE

Cours théoriques, travaux dirigés, études de cas, travail de groupe, galops d’essais animés par des professionnels et des universitaires membres des jurys nationaux des examens de l’expertise comptable.

V – SANCTION DES ETUDES

Les épreuves du DSCG sont organisées par le : Rectorat de l’Académie d’Aix-Marseille,
Place Lucien Paye,
13 621 Aix-en-Provence.

Pour connaître les dates d’inscription, consulter la rubrique « actualités ».

VI – ORGANISATION DES ETUDES

1^{ère} année DSCG

UE	INTITULE	ECTS	COEFF
UE 1	Gestion juridique, fiscale et sociale	20	1,5
UE 4	Comptabilité et audit	20	1.5
UE 6	Epreuve orale d'économie partiellement en anglais	15	1
UE 7	Relations professionnelles	15	1

2^{ème} année DSCG

UE	INTITULE	ECTS	COEFF
UE 2	Finance	15	1
UE 3	Management et contrôle de gestion	20	1.5
UE 5	Management des systèmes d'information	15	1

Les regroupements de modules par année (DSCG 1 et DSCG 2) sont donnés à titre indicatif pour une progression harmonieuse sur deux ans. Il est recommandé de respecter cette progression sauf si celle-ci ne correspond pas à la situation personnelle du candidat.

Institut Supérieur d'Etudes Comptables

TARIFS DSCG - DIPLOME SUPERIEUR DE COMPTABILITE ET DE GESTION

TARIFS

Formation initiale
Inscription individuelle

DSCG (4 150 €)

UE 1 – Gestion juridique, fiscale et sociale	700 €
UE 2 – Finance	600 €
UE 3 – Management et contrôle de gestion	700 €
UE 4 – Comptabilité et audit	700 €
UE 5 – Management des systèmes d'information	700 €
UE 6 – Epreuve orale d'économie se déroulant partiellement en anglais	500 €
UE 7 – Relations professionnelles	250 €

Forfait reproduction et tirages : 20 €

Droits universitaires :

- Diplôme principal	165 €
- Sécurité sociale	192 €
- Médecine préventive	4.57 €

Les tarifs des préparations en formation continue (prise en charge des salariés ou demandeurs d'emploi) sont calculés sur la base de deux fois le tarif formation initiale (inscription individuelle).